

# Message du Conseil d'administration de votre Fonds

## JPMorgan Funds – Euro Corporate Bond Fund

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que le compartiment JPMorgan Funds – Euro Corporate Bond Fund, dans lequel vous détenez des actions, procède à une mise à jour de sa politique d'investissement.

Cette modification permettra au compartiment d'investir jusqu'à 20% de ses actifs dans des obligations convertibles contingentes, contre 10% actuellement.

Ce changement va également permettre au compartiment d'investir une partie de ses actifs dans n'importe quelle devise, qui sera couverte par rapport à l'euro. Le compartiment continuera à investir principalement dans des actifs libellés en euros.

Vous trouverez ci-après des informations plus détaillées concernant ces modifications, y compris le calendrier. Veuillez prendre connaissance des informations importantes vous étant communiquées ci-dessous. Pour toute question, veuillez contacter notre siège social ou votre représentant local. **Vous disposez de trois options, exposées ci-après.**



Jacques Elvinger *Pour le Conseil d'administration*

### Modification apportée au prospectus – ordres acceptés jusqu'au 15 mai 2024 à 14 h 30 (CET)

#### Vos options

- 1. Si vous acceptez cette modification**, aucune action n'est requise de votre part.
- 2. Demander la conversion de votre investissement dans un autre compartiment.** Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite. Veuillez lire attentivement le Document d'informations clés (DIC) de tout compartiment dans lequel vous envisagez de convertir votre investissement. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au prospectus.
- 3. Demander le rachat de votre investissement.** Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite.

Quelle que soit l'option que vous choisissiez, aucune commission de rachat ou de conversion ne vous sera imputée.

#### La modification

Date d'entrée en vigueur	16 mai 2024
Date limite de réception des ordres de conversion/rachat	15 mai 2024 à 14 h 30 (CET)

#### Le Fonds

Nom	JPMorgan Funds
Forme juridique	SICAV
Type de fonds	UCITS
Siège social	6 route de Trèves L-2633 Senningerberg, Luxembourg
Téléphone	+352 34 10 1
Fax	+352 2452 9755
Numéro d'enregistrement (RCS Luxembourg)	B 8478
Société de gestion	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

- Le Compartiment peut actuellement investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des obligations convertibles contingentes. Le relèvement de la limite à 20% permettra au Gestionnaire financier de tirer davantage parti des valorisations temporairement favorables au sein de cette classe d'actifs par le biais d'investissements opportunistes. Pour plus de détails, veuillez vous reporter à la rubrique relative au « risque lié aux obligations convertibles contingentes » à la section « Description des risques » du Prospectus.
- Actuellement, le compartiment peut uniquement investir dans des actifs libellés en euros. La possibilité d'investir dans des actifs non libellés en euros va permettre d'élargir et de diversifier l'univers d'investissement. Tous les actifs non libellés en euros seront couverts par rapport à l'euro, ce qui permettra de supprimer tout risque de devise autre que l'euro. Le compartiment continuera à investir principalement dans des actifs libellés en euros.
- Le Gestionnaire financier estime que ces modifications sont dans le meilleur intérêt des investisseurs et offrent une opportunité de rendements ajustés du risque plus élevés.

### Modifications (indiquées en gras et en italique) et calendrier

Avant	Après
Autres expositions : Jusqu'à 10% des actifs en obligations convertibles contingentes.	Autres expositions : Jusqu'à 20% des actifs en obligations convertibles contingentes.
Devises : Devise de référence du Compartiment : EUR. Devises de libellé des actifs : EUR. Approche en matière de couverture de risque : sans objet.	Devises : Devise de référence du Compartiment : EUR. Devises de libellé des actifs : EUR <b>principalement</b> . Approche en matière de couverture de risque : <b>couverture dans la Devise de référence généralement</b> .

### Dates clés

11 avril 2024 à 14 h 30 (CET)	15 mai 2024 à 14 h 30 (CET)	16 mai 2024
Début de la période de conversion/ rachat sans frais.	> Fin de la période de conversion/ rachat sans frais.	> Entrée en vigueur des modifications.

Les modifications sont apportées au prospectus ou au Document d'information clé (DIC) concerné, dont la version amendée sera disponible sur le site Internet [www.jpmorganassetmanagement.lu](http://www.jpmorganassetmanagement.lu). Comme pour tout investissement dans la SICAV, il est important de prendre connaissance du/des DIC pertinent(s) et de se tenir au courant des modifications qui peuvent y être apportées. Veuillez noter qu'en dehors de la période au cours de laquelle il est renoncé au prélèvement des frais de conversion et de rachat, toutes les autres conditions et restrictions applicables aux conversions et aux rachats, telles que décrites dans le prospectus, s'appliquent.

Domicile: Luxembourg. Représentant en Suisse : JPMorgan Asset Management (Suisse) Sàrl, Dreikönigstrasse 37, 8002 Zurich. Service de paiement en Suisse : J.P. Morgan (Suisse) SA, Rue du Rhône 35, 1204 Genève. Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts ainsi que les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.

LV-JPM54858 | CH\_FR | 04/24